

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis du CSRPN plénier

Le nombre de votants est de : 15 membres
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement

Date de la réunion : 05/11/2020	Avis sans rapporteur.s	Objet : Avis sur les listes rouges régionales des rhopalocères	Avis : Favorable
------------------------------------	------------------------	--	----------------------------

La méthode de l'IUCN a été utilisée pour constituer la liste rouge régionale.
L'avis du CSRPN est demandé avant validation finale de l'IUCN.

Lors des échanges, il est précisé aux membres du CSRPN que le cas des populations extra-régionales a été pris en compte. L'avis d'experts des régions voisines a été demandé, en particulier pour savoir si les populations qu'ils connaissent chez eux pouvaient servir de réservoirs pour les Pays de la Loire et ainsi expliquer la présence de certaines espèces.

L'année seuil utilisée pour la prise en compte des données espèces est 1900 et non 1500 comme précisé dans la méthode IUCN. Ceci s'explique par le fait que le sous-ordre rhopalocères est un groupe taxonomique pour lequel peu de données historiques existent contrairement aux vertébrés.

Le CSRPN s'interroge sur le fort pourcentage (27 %) de rhopalocères menacés en Pays de la Loire par rapport au résultat national (9 %).

Il s'avère tout d'abord que le nord de la France héberge une richesse spécifique inférieure à celle du sud de la France. De plus, les espèces des Pays de la Loire présentent une faible plasticité. Et surtout la région subit une forte pression agricole relativement récente contrairement à des zones comme la Beauce par exemple. Enfin, le comité d'experts a aussi été pessimiste face aux projections.

Ces différents points expliquent le taux important d'espèces menacées en Pays de la Loire. Les résultats sont toutefois cohérents avec les résultats des régions du nord-ouest de la France, ainsi qu'avec la région Nouvelle-Aquitaine.

Vote favorable du CSRPN concernant la liste rouge des rhopalocères des Pays de la Loire :

- Favorable : 15
- Abstention: 0
- Défavorable : 0

Date de signature :03/12/2020

Le président du CSRPN des Pays de la Loire



Willy Chéneau